ESI Preprints **Not Peer-reviewed**

Forces et Faiblesses des Interactions entre le Président de la République et les Autres Institutions de la République Démocratique du Congo lors de la Prise de Bukavu en Février 2025

David Ciza, Enseignant-Chercheur
Institut Supérieur des Techniques de Développement de Kalehe, R.D. Congo
Cishunguluka Kanani Amos, Professeur
Université Officielle de Bukavu (U.O.B)
Yakobo Kabwende James
Bibliothécaire et chercheur en Patrimoine Culturel
Université Officielle de Bukavu (U.O.B)

Doi: 10.19044/esipreprint.7.2025.p468

Approved: 15 July 2025
Posted: 17 July 2025

Copyright 2025 Author(s)
Under Creative Commons CC-BY 4.0
OPEN ACCESS

Cite As:
Ciza, D., Cishunguluka Kanani, A. & Yakobo Kabwende, J. (2025). *Forces et Faiblesses des Interactions entre le Président de la République et les Autres Institutions de la République Démocratique du Congo lors de la Prise de Bukavu en Février 2025*. ESI Preprints. https://doi.org/10.19044/esipreprint.7.2025.p468

Résumé

Depuis son indépendance le 30 juin 1960, la République Démocratique du Congo est périodiquement confrontée à de graves crises sécuritaires. Au cours des six dernières décennies, le contexte national et international a connu de profondes mutations, affectant à la fois les intérêts des acteurs et les moyens mobilisés pour les atteindre. Par conséquent, les solutions qui furent jadis efficaces dans la résolution des conflits ne sont plus forcément adaptées aux réalités actuelles. Depuis près de vingt ans, la RDC traverse une série de conflits armés persistants, alimentant l'idée d'une guerre interminable. Les racines de ces crises remontent notamment à l'afflux massif de réfugiés hutus à la suite du génocide rwandais de 1994, suivi de plusieurs rébellions successives. Malgré la signature de divers accords de paix, la situation sécuritaire reste instable. Ces conflits, à la fois localisés et complexes, s'inscrivent dans des enjeux territoriaux, sociaux, identitaires et économiques à l'échelle régionale, nationale et internationale.

S'inscrivant dans une approche explicative fondée sur les stratégies des acteurs politiques impliqués dans la gouvernance des institutions congolaises, cet article analyse, à partir de données théoriques et empiriques, les forces et les faiblesses des interactions entre le Président de la République et les autres institutions pendant la prise de la ville de Bukavu en février 2025. Ce soulèvement a été mené par le groupe rebelle M23, soutenu par l'armée rwandaise selon un rapport des Nations Unies[1]. Les résultats de cette étude révèlent que la crise a mis en évidence certaines capacités de réaction rapide et de coordination institutionnelle. Toutefois, des défaillances sont apparues, notamment en matière de communication, de gestion de l'information, de coordination interinstitutionnelle et de capacité d'anticipation.

Mots clés : Force, Faiblesse, Interaction, République, Institution

Strengths and Weaknesses of the Interactions Between the President of the Republic and Other Institutions of the Democratic Republic of the Congo During the Takeover of Bukavu in February 2025

David Ciza, Enseignant-Chercheur
Institut Supérieur des Techniques de Développement de Kalehe, R.D. Congo
Cishunguluka Kanani Amos, Professeur
Université Officielle de Bukavu (U.O.B)
Yakobo Kabwende James
Bibliothécaire et chercheur en Patrimoine Culturel
Université Officielle de Bukavu (U.O.B)

Abstract

Since gaining independence on 30 June 1960, the Democratic Republic of the Congo (DRC) has periodically faced major security crises. Over the past six decades, both national and international contexts have undergone significant transformations, affecting the interests pursued by key actors and the means employed to achieve them. As a result, strategies that were once effective in conflict resolution have become increasingly obsolete in today's complex environment. For nearly two decades, the DRC has endured a persistent state of armed conflict, evolving in form and intensity to the point of appearing like an unending war. The root causes of these

[1] *https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=* Consulté Dimanche, le 06 Juillet 2025 à 11h40.

conflicts trace back to the massive influx of Rwandan Hutu refugees following the 1994 genocide, followed by a series of multifaceted rebellions. Despite numerous peace agreements, lasting stability remains elusive. These conflicts are not only localized but are also deeply connected to broader territorial, social, identity, and economic challenges at regional, national, and international levels. Adopting an explanatory approach grounded in the strategies of political actors and institutional performance, and based on both theoretical frameworks and field data, this article examines the strengths and weaknesses in the interaction between the President of the Republic and other national institutions during the crisis that led to the takeover of Bukavu in February 2025. This event, attributed to the M23 rebel group with alleged support from the Rwandan army, according to a United Nations report, serves as a case study. Findings from this investigation highlight both institutional responsiveness and limitations. While a rapid and somewhat coordinated response was evident, significant weaknesses were noted in inter-institutional communication, coordination, information management, and the ability to anticipate and mitigate future crises.

Keywords: Strength, Weakness, Interaction, Republic, Institution

Introduction

Le concept d'institution peut être abordé sous deux angles complémentaires, donnant lieu à des perspectives d'analyse différentes. D'une part, le terme renvoie aux formes sociales établies ; d'autre part, il désigne les processus par lesquels une société s'organise. La première approche, plus classique, s'inscrit dans la double tradition française : juridique (avec Hauriou et Renard) et sociologique (avec Émile Durkheim). Selon cette conception, les institutions sont des phénomènes sociaux impersonnels et collectifs, caractérisés par leur permanence, leur stabilité et leur capacité à structurer la vie sociale. Elles incarnent un ordre supérieur aux individus et aux groupes, garantissant la cohésion, l'intégration et la pérennité de la société.

Ainsi définies, les institutions se manifestent à différents niveaux : elles comprennent d'une part les normes et obligations, notamment les normes juridiques, et d'autre part les structures organisées qui participent aux processus d'apprentissage et de socialisation. Toutefois, considérer les institutions uniquement comme des formes figées (l'« institué ») serait réducteur. Au contraire, dans la lignée de Rousseau, les juristes et politologues s'intéressent à leur genèse et à leur évolution. Même si l'idée de contrat social n'est plus littéralement retenue, il est admis que toute institution repose initialement sur une volonté commune, exprimée par un acte fondateur collectif.

La naissance d'une institution suppose une forme de communion fondatrice, réunissant intelligences et volontés autour d'un projet collectif, matérialisé par un acte de pouvoir et une procédure juridique. Une fois instituée, l'organisation acquiert un statut de sujet de droit, mais demeure en perpétuelle évolution. Elle ne se maintient que par l'adhésion continue des membres (consentement coutumier), et ses équilibres internes se modifient selon les tensions et pressions auxquelles elle est confrontée. Ainsi, les institutions possèdent une dynamique propre et une capacité d'adaptation constante (Jacques, 1981).

Le rôle fondamental des institutions est d'organiser la vie en société. Selon le Petit Robert, elles sont définies comme « l'ensemble des formes ou structures fondamentales d'organisation sociale, telles qu'elles sont établies par la loi ou la coutume d'un groupement humain donné ». En tant que penseur du droit, Hauriou met en avant les organes que se donnent les institutions ainsi que les procédures qu'elles instaurent pour fonctionner. Toutefois, c'est surtout la sociologie des organisations et la science du management qui ont approfondi l'étude des aspects structurels, fonctionnels et opérationnels des institutions, en mettant l'accent sur leur efficience.

Ainsi, l'institution se confond parfois avec l'organisation. Elle repose à la fois sur des bases objectives et matérielles (statuts, organes, procédures), mais aussi sur une dimension subjective, symbolique et parfois inconsciente. Cette part immatérielle n'a pas échappé à certains juristes. Hauriou souligne que « les situations juridiques qui semblent se maintenir par elles-mêmes sont en réalité liées à des idées qui persistent d'une façon subconsciente dans les esprits (...), elles vivent en nous (...) et influencent nos jugements et nos actes à notre insu (...). Ce sont des objets qui habitent en nous ».

Cette dynamique souterraine éclaire l'attachement des individus à certaines institutions, leur pouvoir d'influence, ainsi que les mécanismes d'identification, d'exclusion ou d'adhésion qu'elles suscitent. Pour Castoriadis, l'institution ne peut être analysée uniquement sous un angle fonctionnel : elle opère également au niveau symbolique et imaginaire. L'institution tire en effet sa signification des réseaux de représentations collectives dans lesquels elle s'inscrit. Comme il le souligne : « Les institutions trouvent leur source dans l'imaginaire social » (Yves, 2019).

Au cours des dernières décennies, les institutions publiques des démocraties occidentales les plus développées ont été confrontées à une crise profonde et complexe, compromettant leurs fonctions fondamentales, leur capacité à atteindre leurs objectifs, ainsi qu'à mobiliser efficacement les ressources nécessaires (Peters et al., 2011). Un écart croissant s'est creusé entre la nature des problèmes à résoudre et les réponses institutionnelles apportées. Cette inadéquation résulte notamment de l'inefficacité croissante des processus décisionnels, ainsi que de la capacité limitée de mise en œuvre

au sein des structures politico-administratives de l'État, tant au niveau central que local (Pollitt, 2010).

Les causes de cette crise institutionnelle résident en partie dans le non-respect des critères classiques d'efficacité administrative : le mérite, le professionnalisme, la transparence et la réactivité. Dans certains pays, cette situation est aggravée par la persistance d'irrégularités administratives, de gaspillage de ressources publiques et de phénomènes de corruption. Cette réalité traduit une crise politique plus large, qui affecte plusieurs dimensions de la démocratie représentative : la baisse de la participation électorale, la fragmentation et la radicalisation des partis politiques, ainsi que l'aggravation des inégalités sociales.

Dès lors, se pose avec acuité la question du fossé grandissant entre l'« existence actuelle » des institutions publiques parfois inefficaces ou discréditées et leur « existence future » souhaitée, dans une perspective de réforme, de redéfinition des missions et de restauration de la confiance citoyenne (Lijphart, 2001).

Dans ce domaine, les travaux en science politique se penchent souvent sur la performance institutionnelle (Kaplan & Norton, 1996), permettant ainsi de mieux comprendre les institutions et leur fonctionnement. Toutefois, cette approche demeure insuffisante pour saisir pleinement la complexité de la relation entre la société et ses institutions, ou encore pour proposer des pistes de durabilité institutionnelle, surtout dans un contexte de méfiance généralisée à l'égard des institutions publiques (Norris, 2011).

L'État peut être défini comme une entreprise politique à caractère institutionnel, dont la direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime (Weber, 2006).

Au Sud-Kivu, et plus précisément dans la ville de Bukavu, les plaintes les plus fréquentes lors de crises sociales majeures concernent l'absence perçue de l'État, ou du moins son inefficacité. De nombreuses voix s'élèvent pour réclamer une refondation de l'État, dans l'objectif de restaurer l'ordre, la paix, la sécurité des personnes et des biens, ainsi que d'assurer un développement durable et une gouvernance responsable. La classe politique et l'action des dirigeants sont régulièrement remises en question (David, 2023).

Dans cette optique, le présent article s'organise en deux temps. Il présente premièrement les institutions de la Troisième République en République Démocratique du Congo et analyse leur degré d'interaction ou de collaboration à la lumière du cadre juridique national. Deuxièmement, il procède à une analyse critique des forces et des faiblesses des interactions entre ces institutions lors de la prise de Bukavu par le Mouvement du 23 mars (M23).

Méthodologie

La réalisation de cette recherche s'est déroulée en deux phases principales : la collecte des données et le traitement/analyse des résultats. Pour recueillir les données nécessaires, nous avons eu recours à plusieurs techniques : l'observation désengagée, l'entretien semi-directif, la consultation documentaire et le focus group.

Concernant l'observation désengagée, le chercheur adopte une posture extérieure au groupe étudié, sans interagir ni participer à ses activités. Cette approche nous a permis d'observer de manière neutre les dynamiques institutionnelles en lien avec notre objet d'étude, à savoir les interactions entre le Président de la République et les autres institutions de la République Démocratique du Congo lors de la prise de Bukavu en février 2025.

Grâce à cette technique, nous avons pu analyser objectivement les faits observés sans influencer le comportement des acteurs concernés. Il en ressort que la prise de Bukavu a mis en évidence certaines forces – telles qu'une réaction rapide et coordonnée entre institutions – mais aussi plusieurs faiblesses, notamment en matière de communication, de coordination, de gestion de l'information et de capacité d'anticipation face à d'éventuelles crises futures.

Techniques de collecte des données

Les techniques de collecte des données constituent des outils précis permettant d'atteindre des résultats ponctuels à un moment donné du processus de recherche. Elles sont concrètes, pratiques et limitées, reposant sur des faits observables. Contrairement à la méthode, qui renvoie à une conception globale et structurée du travail scientifique, les techniques sont conjoncturelles, spécifiques à certaines étapes de l'investigation (Omar, 1987).

Comme le rappellent Raphaël Desanti et Philippe Cardon, le travail de recherche en sciences sociales ne consiste pas simplement en l'application rigide d'une méthode standardisée à n'importe quel sujet. Chaque objet de recherche appelle des techniques adaptées à sa nature et à son contexte. Ainsi, on n'abordera pas de la même manière un sujet tel que « le rapport à la mémoire familiale chez les personnes âgées en maison de retraite » et un autre comme « les pratiques culturelles des adolescents à Lorient ». Pour le premier, une série d'entretiens biographiques semble pertinente afin de reconstruire l'histoire de vie des enquêtés. En revanche, le second sujet nécessitera une enquête par questionnaire et une analyse quantitative fondée sur un échantillon représentatif d'adolescents (Desanti & Cardon, 2010).

Dans notre recherche, nous avons donc sélectionné les techniques les plus appropriées au contexte : l'observation désengagée, l'entretien semi-

directif, la documentation et les focus groupes. Chacune de ces techniques a été mobilisée pour capter différentes dimensions du phénomène étudié, à savoir les interactions entre les institutions congolaises durant la prise de Bukavu en février 2025.

Technique d'entretien

Dans le cadre de l'entretien compréhensif, la posture adoptée par l'enquêteur consiste à « s'engager activement dans les questions afin de susciter l'engagement de l'enquêté » (Jean-Claude, 1966). Loin d'être une simple procédure de collecte mécanique, cet entretien constitue à la fois un outil de recueil de données et une posture épistémologique. Il s'oppose à une démarche purement déductive qui soumet les données à la validation d'hypothèses préconstruites, tout comme il se distingue d'un empirisme passif qui se contenterait de reproduire la parole brute des enquêtés.

La logique de cette approche repose sur un renversement dans la construction de l'objet d'étude. Il ne s'agit plus d'imposer des catégories externes, mais de laisser émerger les concepts à partir du terrain. Cette orientation inductive, inspirée de la « grounded theory », place l'accumulation des observations empiriques et le contact direct avec les acteurs sociaux au cœur du processus d'analyse.

Dans cette perspective, la première tâche du chercheur - ici, du politiste est de découvrir et de décrire les catégories de pensée, les systèmes de valeurs et les cadres d'interprétation mobilisés par les personnes interrogées. Le discours des enquêtés devient alors un matériau central : non pas comme un reflet déformé d'une prétendue réalité objective, mais comme un vecteur privilégié de construction du sens, de mise en forme du réel et de cohérence identitaire.

Toutefois, le chercheur ne peut se contenter de rendre compte de ces savoirs indigènes et de ces logiques pratiques. Il doit les comprendre, c'est-à-dire en fournir des explications et des interprétations, en rompant, de manière relative et progressive, avec le sens commun.

Le guide d'entretien compréhensif a été mobilisé comme outil incontournable pour collecter les données auprès de 50 responsables des structures communautaires et animateurs des institutions, considérés comme des personnes ressources ou enquêtés privilégiés. Dans cette même perspective, nous avons utilisé le téléphone pour enregistrer nos entretiens.

Ces responsables ont été choisis non seulement en raison de l'influence que leurs structures exercent sur la gestion de la chose publique dans la ville de Bukavu, mais aussi parce que leurs institutions constituaient le champ de recherche de cette étude.

La technique de l'échantillonnage en boule de neige a été appliquée pour atteindre les responsables des différentes structures ou organes au sein

de chacune de ces institutions. Chaque gouvernant ou responsable, connaissant les autres, nous a orientés et mis en contact avec ses collègues. Nous avons ainsi atteint un seuil de saturation des données avec environ 30 responsables dans chacun des groupes cibles.

Le guide d'entretien comprenait deux parties : une première consacrée aux informations générales sur l'enquêté, et une seconde dédiée aux thèmes de l'entretien. La première partie portait sur l'identification de l'enquêté, notamment son statut professionnel, son institution d'attache, son niveau d'études, tandis que la seconde abordait les thèmes spécifiques de l'entretien.

Par ailleurs, l'entretien semi-directif, défini comme une méthode d'échange structuré (Madeleine, 1974), a permis de recueillir des données à travers des consultations avec les autorités politico-administratives et militaires, les acteurs de la société civile, ainsi que la population. L'objectif était d'identifier les forces et faiblesses des interactions entre le président de la République et les autres institutions de la République démocratique du Congo lors de la prise de Bukavu en février 2025.

Le guide d'entretien destiné aux catégories ciblées comportait les questions suivantes :

- Selon vous, qu'est-ce qu'une institution ?
- À quelle fréquence vous réunissez-vous avec les autorités pour discuter des questions sécuritaires ?
- Quelles sont, selon vous, les causes profondes du conflit armé actuel ?
- Pourquoi le gouvernement ne parvient-il pas à mettre fin à ce conflit ?
- Comment les pouvoirs publics répondent-ils à l'insécurité engendrée par les groupes armés ?
- Quel modèle de gouvernance proposez-vous pour la République Démocratique du Congo ?
- L'échantillonnage : Cette technique a été utilisée de la manière suivante :
- Ciblage des sites de l'enquête : Les trois communes de la ville de Bukavu (Ibanda, Kadutu et Bagira) ont été retenues comme zones géographiques de l'enquête.
- Détermination de l'échantillon : Dans chaque commune, nous avons mené des entretiens avec différentes couches de la population afin d'analyser les forces et faiblesses des interactions entre le président de la République et les autres institutions de la République démocratique du Congo pendant la prise de Bukavu.

La documentation a permis « d'accéder aux informations existantes dans les documents écrits ». Grâce à cette méthode, nous avons complété les informations recueillies lors des entretiens et de l'observation afin d'obtenir une analyse plus complète. Nous avons consulté des ouvrages, travaux scientifiques, articles, etc., pour approfondir certains aspects de l'étude.

En ce qui concerne l'analyse des données, la technique d'analyse de contenu a été privilégiée. Cette méthode vise à décrire et interpréter de manière systématique le contenu manifeste des communications. Elle nous a permis d'interpréter qualitativement les résultats afin d'en révéler le contenu intrinsèque.

Présentation des institutions sous la Troisième République en République Démocratique du Congo

Dans cette section, nous nous référons à certains articles de la Constitution de la Troisième République. Selon celle-ci, les institutions de la République sont les suivantes[2] :

- Le Président de la République ;
- Le Parlement ;
- Le Gouvernement ;
- Les Cours et Tribunaux.

Le pouvoir exécutif

Le Président de la République

Conformément à l'article 69 de la Constitution, le Président de la République est le Chef de l'État. Il représente la Nation et incarne l'unité nationale. Il veille au respect de la Constitution, assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions, ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale, et du respect des traités et accords internationaux.

Selon l'article 77, le Président de la République adresse des messages à la Nation. Il communique avec les deux Chambres du Parlement par des messages qu'il lit ou fait lire, sans qu'ils donnent lieu à un débat. Une fois par an, il prononce devant l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en Congrès un discours sur l'état de la Nation.

L'article 78 précise que le Président de la République nomme le Premier ministre au sein de la majorité parlementaire après consultation de celle-ci. Il met fin à ses fonctions sur présentation de la démission du gouvernement par le Premier ministre. En l'absence d'une telle majorité, il

[2] *Article 68 de la constitution modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006.*

peut confier une mission d'information à une personnalité en vue d'identifier une coalition. Cette mission dure trente jours, renouvelable une seule fois. Le Président nomme également les autres membres du gouvernement et met fin à leurs fonctions sur proposition du Premier ministre.

Concernant l'article 79, le Président de la République convoque et préside le Conseil des ministres. En cas d'empêchement, il peut déléguer ce pouvoir au Premier ministre.

L'article 85 précise que lorsque des circonstances graves menacent de manière immédiate l'indépendance ou l'intégrité du territoire national, ou qu'elles entraînent une interruption du fonctionnement régulier des institutions, le Président de la République peut proclamer l'état d'urgence ou l'état de siège. Cette décision se prend après concertation avec le Premier ministre et les Présidents des deux Chambres, conformément aux articles 144 et 145 de la Constitution. Il informe la Nation par un message officiel. Les modalités d'application de ces mesures sont définies par la loi.

Selon l'article 86, le Président de la République déclare la guerre par ordonnance délibérée en Conseil des ministres, après avis du Conseil supérieur de la défense et autorisation préalable de l'Assemblée nationale et du Sénat, conformément à l'article 143 de la Constitution.

Le Gouvernement

D'après l'article 90, le Gouvernement est composé du Premier ministre, des ministres, des vice-ministres, et le cas échéant, des vice-premiers ministres, ministres d'État et ministres délégués. Il est dirigé par le Premier ministre, chef du Gouvernement. En cas d'empêchement, l'intérim est assuré par le membre du Gouvernement ayant la préséance. La composition du Gouvernement tient compte de la représentativité nationale. Avant sa prise de fonction, le Premier ministre présente à l'Assemblée nationale le programme du Gouvernement. Ce programme doit être approuvé à la majorité absolue des membres de l'Assemblée, condition nécessaire pour l'investiture.

L'article 91 indique que le Gouvernement, en concertation avec le Président de la République, définit la politique de la Nation et en assume la responsabilité. Il conduit sa mise en œuvre. La défense, la sécurité et les affaires étrangères sont des domaines de collaboration entre le Président et le Gouvernement. Ce dernier a autorité sur l'administration publique, les Forces armées, la Police nationale et les services de sécurité. Il est responsable devant l'Assemblée nationale dans les conditions prévues aux articles 90, 100, 146 et 147. Une ordonnance délibérée en Conseil des ministres détermine l'organisation, le fonctionnement du Gouvernement ainsi que les modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, de même qu'entre les membres du Gouvernement.

Du pouvoir législatif

Selon l'article 100 de la Constitution, le pouvoir législatif est exercé par un Parlement bicaméral composé de deux Chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Sans préjudice des autres dispositions de la Constitution, le Parlement vote les lois, contrôle le Gouvernement, les entreprises publiques ainsi que les établissements et services publics. Chaque Chambre dispose d'une autonomie administrative et financière avec une dotation propre.

Le Parlement bicaméral actuel, qui est le quatrième de l'histoire de la République, fonctionne depuis les élections nationales et provinciales de 2006. La présente législature résulte des élections nationales tenues en décembre 2023[3].

Du pouvoir judiciaire

L'article 149, modifié par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, stipule que le pouvoir judiciaire est indépendant des pouvoirs législatif et exécutif. Il est exercé par les cours et tribunaux, notamment : la Cour constitutionnelle, la Cour de cassation, le Conseil d'État, la Haute Cour militaire, ainsi que les juridictions civiles et militaires. La justice est rendue au nom du peuple sur tout le territoire national. Les arrêts, jugements et ordonnances sont exécutés au nom du Président de la République.

La Constitution interdit la création de tribunaux extraordinaires ou d'exception, quelle que soit leur appellation, mais permet la mise en place de juridictions spécialisées. Le pouvoir judiciaire dispose de son propre budget, préparé par le Conseil supérieur de la magistrature et transmis au Gouvernement pour intégration dans le budget général de l'État. Le Premier Président de la Cour de cassation est l'ordonnateur de ce budget, assisté par le Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature.

Forces et faiblesses des interactions entre les différentes institutions de la République lors de la prise de Bukavu par le Mouvement du 23 Mars (M23)

La prise de Bukavu par le M23 a mis en lumière à la fois les forces et les faiblesses dans la coordination entre les institutions de la République démocratique du Congo (RDC). Si certaines institutions ont démontré une capacité de réaction et de collaboration, d'autres ont révélé des

[3] Auguste Mwilo-Mwihi Watuta, *Séminaire des institutions centrales*, master complémentaire en sciences politiques, U.O.B, 2023-2024, p.13.

dysfonctionnements, des lenteurs, voire un manque de synergie dans la gestion de la crise[4].

Forces

Réaction rapide de certaines institutions

Face à l'urgence de la situation, le gouvernement congolais a promptement dénoncé l'agression et sollicité l'appui de la communauté internationale, notamment à travers la MONUSCO (Mission des Nations unies pour la stabilisation en RDC). Cette réactivité a permis de sensibiliser rapidement les partenaires extérieurs.

Mobilisation de l'opinion publique

La société civile et les populations, particulièrement à Kinshasa, se sont mobilisées pour exprimer leur indignation face à l'avancée du M23, mettant ainsi une pression significative sur les institutions afin qu'elles prennent des mesures urgentes et concrètes.

Coopération régionale

Le gouvernement a activement recherché le soutien de ses partenaires régionaux, notamment par le biais de la SADC (Communauté de Développement de l'Afrique Australe), en vue d'une éventuelle intervention militaire conjointe pour contrer la progression des rebelles.

Renforcement de la collaboration avec la MONUSCO

La situation sécuritaire à Bukavu a conduit à une intensification de la coopération entre les FARDC (Forces armées de la RDC) et la MONUSCO, permettant de sécuriser certaines zones sensibles et de renforcer la protection des civils.

Faiblesses

Manque de coordination et de préparation

Les institutions congolaises se sont montrées dépassées par la rapidité de l'offensive du M23, révélant un déficit de coordination entre les services de sécurité et une préparation inadéquate face à un conflit de cette ampleur.

Division au sein des forces armées

Des allégations ont fait état de défections au sein des FARDC, certains éléments ayant rejoint les rangs du M23. Cela met en lumière les

[4]*https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&sca_esv=7a35ca30b0eec527&sxsrf=AE3TifNxm3A4iMMpLrHHN7qFMTCo0G1g2g:1751805038799&q* Consulté Dimanche, le 06 Juillet 2025 à 14h 43.

faiblesses en matière de loyauté, de cohésion et de discipline dans l'armée nationale.

Lenteur de la réaction politique

Malgré la dénonciation officielle de l'agression, la réaction politique et diplomatique du gouvernement a été perçue comme tardive et insuffisante, tant au niveau national qu'international.

Crise humanitaire

La prise de Bukavu a provoqué un déplacement massif des populations, aggravant une situation humanitaire déjà fragile. La réponse institutionnelle à cette crise a été jugée désorganisée et lente.

Faiblesses dans la lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance

La progression du M23 a été facilitée par la fragilité des institutions, minées par la corruption et la mauvaise gouvernance, ce qui a compromis la résilience de l'État face aux menaces sécuritaires.

Insuffisance des moyens

Les institutions congolaises souffrent d'un manque criant de ressources financières, logistiques et humaines, limitant leur capacité d'intervention rapide et efficace dans une situation de crise comme celle de Bukavu.

Conclusion

Au terme de notre analyse, nous avons cherché à identifier les forces et faiblesses des interactions entre le Président de la République et les autres institutions de l'État durant la prise de la ville de Bukavu en février 2025.

Ce travail s'est articulé autour de quatre grandes sections : l'introduction ; la méthodologie qui a permis de poser le cadre de l'analyse ; la présentation des interactions prévues par la Constitution entre les institutions de la République démocratique du Congo ; et enfin, l'analyse des forces et faiblesses de ces interactions pendant la crise sécuritaire provoquée par l'offensive du M23.

Durant cette crise, la Présidence a interagi avec plusieurs institutions - notamment le Gouvernement, le Parlement, les FARDC, et les juridictions - dans le but de coordonner les efforts en matière de sécurité, de diplomatie et d'aide humanitaire.

Nos enquêtes ont révélé que certaines institutions ont réagi avec célérité : dénonciation rapide de l'agression, mobilisation de l'opinion publique, coopération régionale et renforcement de la collaboration avec la MONUSCO. Cependant, de nombreuses faiblesses ont aussi été mises en

lumière : manque de coordination, divisions internes aux forces armées, lenteur des réponses politiques, aggravation de la crise humanitaire, corruption persistante et insuffisance des moyens logistiques et financiers.
En définitive, la prise de Bukavu par le M23 a révélé la nécessité urgente pour les institutions congolaises de renforcer leur cohésion, leur réactivité, leur transparence et leur capacité de gouvernance afin de faire face efficacement aux défis sécuritaires et sociaux majeurs dans l'est du pays.
La prise de Bukavu rappelle avec acuité l'urgence de repenser la synergie institutionnelle en République Démocratique du Congo, afin de garantir une gouvernance résiliente face aux menaces multiformes.

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Aktouf, O. (1987). Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations : Une introduction à la démarche classique et une critique. Les Presses de l'Université du Québec.
2. Desanti, R., & Cardon, P. (2010). Initiation à l'enquête sociologique. Wolters Kluwer, Édition ASH étudiants.
3. Grawitz, M. (1974). Méthodes des sciences sociales. Dalloz.
4. Kaplan, R. S., & Norton, D. P. (1996). The balanced scorecard: Translating strategy into action. Harvard Business School Press.
5. Kaufmann, J.-C. (1966). L'entretien compréhensif. Nathan.
6. Lijphart, A. (2001). Le democrazie contemporanee. Mulino.
7. Norris, P. (2011). Democratic deficit: Critical citizens revisited. Cambridge University Press.
8. Weber, M. (2006). Le savant et le politique. La Découverte.
9. Bodart, Y. (2019). L'analyse institutionnelle. CIPS, (121–122), 85–103.
10. Chevalier, J. (1981). L'analyse institutionnelle. In L'institution (pp. 22 et suiv.). Presses Universitaires de France.
11. Ciza, D. (2023). Le gouvernement provincial du Sud-Kivu à l'épreuve du phénomène "fin d'heure". Djiboul, 3(5).
12. Peters, B. G., Pierre, J., & Randma-Liiv, T. (2011). Global financial crisis, public administration and governance: Do new problems require new solutions? Public Organization Review, 11(1), 13–27.

13. Pollitt, C. (2010). Cuts and reforms: Public services as we move into a new era. Society and Economy, 32(1), 17–31.
14. Watuta, A. M.-M. (2024). Séminaire des institutions centrales [Séminaire, Master complémentaire en sciences politiques]. Université Officielle de Bukavu.
15. République Démocratique du Congo. (2011). Constitution modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006.
16. Google. (2025, juillet 6). Consulté à partir de https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q
17. Google. (2025, juillet 6). Consulté à partir de https://www.google.com/search?client=firefox-d&sca_esv